



**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Corse

Service biodiversité, évaluation et paysages

Ajaccio, le **24 DEC. 2024**

Affaire suivie par : Marie-Céline ALFONSI
formulaire-kpark.corse@developpement-durable.gouv.fr
Nos réf. : DREAL/SBEP/USPEI/MCA/2024/n°
Vos réf. : F09424P097

Le directeur régional

à

Mme Audrey TIRROLONI

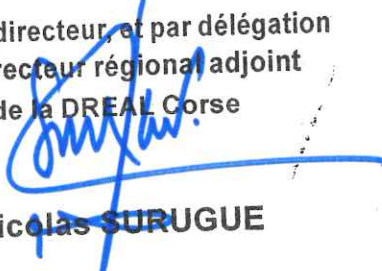
Vignola

20 172 VERO

Objet : Décision d'examen au cas par cas.

Dans le cadre de votre demande **d'examen au cas par cas relative au projet de mise en valeur agricole, sur le territoire des communes de VERO, UCCIANI et ECCICA** vous voudrez bien trouver ci-joint la décision de non soumission à étude d'impact.

Pour le directeur, et par délégation
Le directeur régional adjoint
de la DREAL Corse


Nicolas SURUGUE